

1. Record Nr.	UNINA9910724325703321
Autore	Bonnet Stephane
Titolo	Des nouveautes tres anciennes : 'De l'esprit des lois' et la tradition de la jurisprudence // Stephane Bonnet
Pubbl/distr/stampa	Paris : , : Editions de la Sorbonne, , 2020
Descrizione fisica	1 online resource (372 pages)
Collana	Philosophie a l'oeuvre ; ; Number 24
Disciplina	349.44
Soggetti	Law - France - History Roman law
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Nota di bibliografia	Includes bibliographical references and index.
Sommario/riassunto	<p>Que Montesquieu ait le genre d'esprit de Montaigne, comme on a pu le dire a propos de l'auteur de "L'esprit des lois", signifie en premier lieu que l'histoire de tous les hommes qui ont vecu s'offre d'abord pour lui comme une sorte de present universel. L'ecoulement temporel n'implique pas que l'histoire du monde soit partagee en epoques. Et les faits historiques se disposent dans un milieu temporel homogene. Ainsi Montesquieu rompt-il radicalement avec la conception chretienne de l'histoire qui suppose, quant a elle, des epoques et donc une alteration radicale de notre rapport au temps historique a partir de la venue du Christ. Mais Montesquieu pense evidemment le rapport de l'avant et de l'apres, la difference de l'Ancien et du Moderne. L'enjeu est alors de comprendre comment cette difference peut etre prise en compte sans faire intervenir un partage des epoques de l'histoire universelle.</p> <p>Montesquieu est un jurisconsulte et un historien du droit. Et c'est dans la connaissance du droit français et du droit romain, de leur filiation, qu'il trouve les concepts qui president a l'interpretation de l'histoire. Il y decouvre en particulier un modele de production du droit qui est celui de l'équité romaine et du droit pretorien ainsi qu'une certaine idée de la nouveauté qui se manifeste comme retour d'un passé occulte et non sous la forme d'un commencement absolu. Sous cette double hypothèse, les concepts de la philosophie politique et les faits de</p>

l'histoire universelle s'ordonnent dans "L'esprit des lois" en vue de la constitution d'une "summa ratio" qui n'est pas celle d'un législateur, mais plutôt de l'esprit législateur à l'œuvre dans l'histoire.
